

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

Cadre numérique



Coordination et rédaction

Direction des ressources didactiques

Bureau d'approbation du matériel didactique

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :

www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

ISBN 978-2-550-76700-8 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

16-00261
cadre numérique

CADRE NUMÉRIQUE

En raison de sa nature, le matériel didactique numérique force le Ministère à revoir chaque étape de son processus d'approbation, des renseignements qu'il a l'habitude d'exiger jusqu'aux critères retenus aux fins de l'évaluation, en passant par l'objet même de cette évaluation.

Les technologies évoluent rapidement. Il est donc difficile de prévoir les formes que prendront les ouvrages ou les autres éléments numériques dans l'avenir. Pour cette raison, ce cadre numérique est sujet à des révisions périodiques ainsi que le matériel didactique admissible à l'approbation. Toutefois, le matériel approuvé préalablement le demeure.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce cadre concerne le guide d'enseignement en format numérique ou les éléments numériques qui se rattachent au guide d'enseignement imprimé.

CONDITIONS PRÉALABLES À L'APPROBATION

Pour être approuvé, le matériel didactique numérique soumis à l'approbation du ministre doit être conforme aux critères d'ordre pédagogique, publicitaire, socioculturel et numérique.

Pour que ce matériel soit soumis à l'approbation, la personne responsable de la demande devra

- remplir le formulaire d'attestation prévu à cette fin;
- remplir la fiche de renseignements que les utilisateurs trouveront sur le site du Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD);
- fournir un guide d'utilisation ou d'installation, le cas échéant.

RECOURS AUX HYPERLIENS EXTERNES

L'utilisation de liens menant vers d'autres sites est autorisée. Le Ministère n'est toutefois pas responsable de ces sites. Chaque fois que l'utilisateur quitte l'environnement sécuritaire du matériel, il doit en être averti.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les modifications mineures (ex. : correction de coquilles ou de bogues internes, amélioration de la compatibilité avec certains dispositifs, actualisation d'une information, réparation d'un hyperlien non fonctionnel) n'ont pas à être soumises au BAMD pour une réévaluation, mais pourront lui être communiquées pour actualiser la fiche de renseignements, s'il y a lieu.

Pour tout ce qui concerne les modifications majeures qui sont apportées au matériel numérique, c'est-à-dire celles qui sont susceptibles de rendre le matériel non conforme aux attestations ou aux critères des différents cadres (ex. : l'ajout de contenu à la suite d'un ajustement aux programmes d'études ou l'ajout d'une situation d'apprentissage et d'évaluation), le BAMD doit en être informé. Les modifications pourront être réévaluées en fonction des critères en vigueur au moment de cette nouvelle évaluation. Une modification majeure qui n'est pas soumise au BAMD doit porter une mention stipulant qu'elle n'a pas été approuvée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le matériel didactique numérique est évalué en fonction de sa capacité à répondre aux besoins de l'utilisateur par l'entremise de facilitateurs techniques et ergonomiques.

1. FACILITATEURS TECHNIQUES

Il faut s'assurer que :

- le matériel à consulter directement sur un site Web est accessible avec les principaux navigateurs modernes qui respectent les standards établis;
- le matériel est fourni dans un format standard reconnu (ex. : TXT, ePUB, ePUB 3, PDF, HTML 5) lisible sur au moins l'un des principaux dispositifs (ex. : ordinateur, tablette électronique, TNI) et systèmes d'exploitation actuels (ex. : Windows, OS X, Linux, iOS, Android) sans limiter les fonctionnalités de navigation et d'accessibilité universelles de ces systèmes;
- le matériel ne présente aucune erreur structurelle (ex. : impasse, lien brisé, cassé ou orphelin, hyperliens internes non fonctionnels);
- le matériel donne :
 - des indications techniques adaptées à la clientèle concernant l'utilisation et le fonctionnement;
 - accès à une fonction « Aide », dans le matériel et en ligne, en cas de problème.

2. FACILITATEURS ERGONOMIQUES

Il faut s'assurer que :

- des balises de repérage sont présentes (ex. : table des matières, signets, liens internes entre les chapitres, moteur de recherche à l'intérieur du matériel);
- l'interface propose des éléments facilitant la lisibilité du matériel affiché à l'écran (ex. : police, taille de la police, choix des couleurs, zoom);
- la navigation est intuitive, c'est-à-dire que l'interface est constante et logique sur une plateforme donnée et que les utilisateurs ont accès à tous les outils nécessaires pour s'approprier les opérations;
- les sources des ressources numériques externes présentes dans le matériel sont mentionnées.

